

Avis adopté

Séance plénière du 10 décembre 2025

*Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits,
dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne*

CGT

En lien avec la Convention citoyenne, cet avis du CESE porte les propositions de la société civile organisée sur la place que notre société donne à l'enfant. Notre responsabilité collective est grande pour :

- Faire respecter réellement les droits de tous les enfants,
- Répondre à leurs besoins fondamentaux, pour assurer leur plein épanouissement, quelle que soit leur situation, encore plus fortement pour celles et ceux vivant la précarité, la pauvreté, l'exclusion ou qui doivent être protégés,
- Assurer à chacune et chacun un avenir dans un monde vivable, où l'environnement, le vivant seront enfin pris en compte.

Ce devrait être une réalité pour tous les enfants dans tous leurs temps de vie :

- En famille, en créant les conditions d'une vie décente et d'une disponibilité égale des parents, par exemple par un droit à congé rémunéré.
- À l'école, en assurant l'accès à la diversité des savoirs. Ceci nécessite du temps, des pratiques pédagogiques diversifiées, une organisation revue, par exemple en rompant avec l'adage « un maître, une classe ».
- Dans tous les autres moments, en assurant du temps libre, l'accès à la culture et aux pratiques artistiques, au sport, aux loisirs, aux vacances.

Or ce n'est pas une réalité pour de nombreux enfants. Rompre avec les inégalités est une nécessité pour que des temps de qualité soient vécus par tous et toutes.

C'est faire le choix, profondément politique, d'une société solidaire.

C'est la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses, construites avec les différentes actrices et acteurs, auxquels on garantit les moyens et le financement : l'Éducation nationale pour l'École publique, les collectivités territoriales, les associations, les services publics...

L'État doit assumer ses responsabilités. Par exemple, les coupes sombres aux associations et aux collectivités territoriales, l'absence d'inscription dans le projet de budget 2026 des « Colos apprenantes » qui ont permis le départ en vacances de 400 000 enfants entre 2020 et 2024, sont de très mauvais signes.

Cet avis pose le diagnostic. La mise en œuvre de ses préconisations peut contribuer à « satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits dans tous leurs temps de vie ».

La CGT a voté pour.